



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Compte-rendu du 5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 26 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 21

Etaient présents (14) : BOURLIATAUD Isabelle ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ;

Pouvoirs (7) : BROUSSE Didier à RAIGNE Philippe ; DAUDE Dominique à SERRUT Valérie ; DEBLOIS Marie-Noëlle à JEANDILLOU Corinne ; DIDIERRE Jean-Gérard à BOURLIATAUD Isabelle ; FOUR Franck à LAUBARY Dominique ; LAFARGE Monique à LAFARGE Didier ; WAMPACH Joe à MONZAUGE Christian

Absents excusés (11) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; DAUDE Dominique ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; LAFARGE Monique ; LEYGNAC Roland ; WAMPACH Joe

Absents (0) :

Secrétaires de séance : MATINAUD Gilles

A l'ordre du jour :

- 1- Désignation de secrétaires de séance
- 2- Approbation CR du 15 mai 2023
- 3- Bilan des actions du SABV
- 4- Affaires diverses

Point 1 : Désignation des secrétaires de séance : Gilles MATINAUD est nommé à l'unanimité

Point 3 : Bilan des actions du SABV

Monsieur le Président accueille Monsieur BRIZARD et Mesdames MOREAU et ROUSSY du SABV qui font une présentation des contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) Sources en action et bassin versant de la Briançe (voir PJ).

Le CTMA Sources en action couvre un territoire plus large que celui du SABV, mais le recoupe sur deux parties dont le bassin versant de la Combade (et le ruisseau de Vergnas). Monsieur BRIZARD présente tout d'abord la méthodologie mise en œuvre depuis 2020. Ainsi onze orientations stratégiques, couplées à un travail de zonage ont abouti aux différentes actions inscrites dans chaque CTMA.

La continuité écologique est la principale pression identifiée sur le bassin versant de la Combade, qui a un objectif d'atteinte du bon état en 2027. Monsieur BRIZARD et Madame ROUSSY détaillent les montants et principales actions retenues pour cette rivière sur les six prochaines années.

Monsieur LE GOUFFE pose une question sur les moulins. Que répondre ou conseiller à des propriétaires de moulins qui souhaitent acheter ou faire des transformations sur ces bâtiments ? Monsieur BRIZARD répond que le SABV peut orienter les propriétaires sur ces questions. Il peut les aider à définir leur droit d'eau, à savoir si leur ouvrage est réglementaire, comment se mettre aux normes ou travailler sur la continuité écologique.

Une autre question porte sur la possibilité de mettre à disposition de l'eau issue de captages abandonnés pour des usages non alimentaires. Le SABV a une étude en cours à ce sujet avec un agriculteur de Saint Laurent les Eglises (diagnostic individuel d'exploitation).

Enfin, une question porte sur les actions portées par le SABV sur les économies d'eau. Monsieur BRIZARD indique que c'est plutôt l'EPTB qui porte cela. Des études ou actions à destination des bâtiments et usages communaux sont proposées à toutes les communes de plus de 1000 habitants. Châteauneuf la Forêt a signé un devis pour cela. Néanmoins, la question de la communauté de communes portait plutôt sur des actions à destination des habitants pour répondre à la demande de l'agence de l'eau relativement au plan de résilience. Le SABV indique qu'il est nécessaire de se rapprocher de l'EPTB.

Les actions du CTMA BV Briançe sont ensuite présentées par Mme MOREAU qui précise que la communauté de communes Briançe Combade est surtout concernée par la masse d'eau de la Grande Briançe sur ce bassin versant.

Monsieur COUEGNAS demande si le périmètre pour paiement de service environnementale (PSE) sera étendu. Le SABV répond par la négative.

Monsieur BRIZARD parle ensuite de différentes actions, non inscrites dans les CTMA, qui peuvent émerger selon les opportunités, comme par exemple la récupération des plastiques au niveau des microcentrales hydroélectriques (action envisagée avec le syndicat des hydro électriciens et le SYDED), des actions de caractérisation de certains micropolluants dans l'eau, avec la faculté des sciences de Limoges notamment. Il ne faut pas hésiter à solliciter le SABV dès que la communauté de communes ou les communes ont des questions particulières.

Environ 1,6 millions d'euros d'actions sont projetés sur le territoire Briançe Combade sur les 6 ans des CTMA, mais ces chiffres sont prévisionnels. Il faut ensuite transformer cela en actions réelles et c'est tout l'enjeu de l'animation à mettre en œuvre sur le territoire, avec beaucoup de démarchage auprès des agriculteurs, des riverains, des propriétaires, ...

Monsieur LAVAUD demande ce qui peut être fait lorsqu'un propriétaire et un fermier ne sont pas d'accord. Le SABV répond que souvent la présence d'une tierce personne permet de faire évoluer la situation. Les élus ne doivent pas hésiter à faire part au SABV de situations délicates ou bloquantes et d'envoyer toutes les personnes qui pourraient avoir des projets vers le SABV.

Le Président BARRY a notamment missionné ses agents pour aller rendre compte et répondre régulièrement aux sollicitations des collectivités membres. Il est ainsi proposé de prévoir un bilan annuel pour faire le point sur le suivi des actions mises en œuvre sur le territoire Briançe Combade.

Point 2 : Adoption du CR du 15 mai 2023

Avant la réunion du bureau, Monsieur FORESTIER a fait part d'une demande de correction du CR du 15 mai 2023 concernant le point relatif à la modification des statuts du CIMD. Le CR sera modifié ainsi :

« Monsieur FORESTIER précise certains éléments et informations qui sont arrivés depuis le courrier du CIMD. La commune de Bonnac la Côte est à jour de ses cotisations, ce qui était un préalable indispensable pour envisager une sortie du syndicat. Monsieur FORESTIER a échangé avec le Président et le Vice-Président du CIMD. La commune de Feytiat exprime une

inquiétude par rapport à ce retrait. Cela pourrait amener d'autres communes à vouloir sortir du CIMD. Concernant la commune de Saint Just le Martel, elle pourrait demander des prestations payantes régulières au Syndicat à la place d'une adhésion. Enfin, Monsieur FORESTIER exprime son inquiétude par rapport à la commune de Boisseuil qui ne participe quasiment plus aux réunions du CIMD. Si l'une ou l'autre de ces communes voulaient sortir du Syndicat, cela pourrait remettre en cause le budget du CIMD et donc son existence.

Monsieur FORESTIER se pose donc la question de la position que doit prendre la communauté de communes sur cette modification de statuts. Si la délibération est favorable à la sortie de la commune de Bonnac la Côte, cela risque de créer un précédent pour d'autres communes.

Monsieur FORESTIER et Monsieur LE GOUFFE rappellent que la même chose s'était produite avec le syndicat qui précédait la création du CIMD.

Monsieur LE GOUFFE propose de reporter la délibération sur ce point à un prochain conseil communautaire, puisque Briance Combade a encore du temps pour délibérer. D'ici au Conseil du 19 juin, des contacts seront pris avec les élus du CIMD et/ou les élus des autres collectivités adhérentes afin de connaître leur position éventuelle sur cette modification. »

La Préfecture a contacté la communauté de communes après le Conseil du 15 mai, afin de connaître sa position sur cette modification de statuts. Il semblerait que la délibération de la CCBC puisse faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre par rapport à l'accord sur le retrait de la commune de Bonnac la Côte.

Cependant, même si au final, les membres se prononcent contre le retrait de cette commune, il est probable qu'elle fera une nouvelle demande pour sortir et il existe un risque que le contentieux entre la commune et le CIMD persiste.

Cette modification des statuts sera à nouveau inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Sous réserve de la prise en compte de ces modifications, le compte-rendu est adopté à la majorité (abstention de Isabelle BOURLIATAUD qui était absente lors de la séance du 15 mai).

Point 4 : Affaires diverses

RAS

Prochain bureau prévu le 12 juin à 19 h15 à La Croisille

Prochain conseil communautaire prévu le 19 juin à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Président de séance :

Le secrétaire de séance :